

Sous la Haute Présidence de Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, Jeudi 12 Octobre 2017, à partir de 11 heures, au Palais de la Présidence de la République.

A l'entame des travaux, le Conseil des Ministres, tenant compte de la volonté d'ouvrir davantage notre pays à l'investissement direct étranger et à une immigration de qualité, a décidé :

- d'une part, de l'application immédiate du régime dérogatoire en matière d'établissement de visas d'entrée au Gabon en faveur des ressortissants des Etats Membres du G20 ;
- d'autre part, a confirmé l'engagement pris par notre pays pour la libre circulation des personnes et des biens approuvée par les instances de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Sur un tout autre plan, le Conseil des Ministres s'est réjoui de la réussite des résultats de la caravane médicale effectuée par le navire médical chinois, du **1<sup>er</sup> au 08 Octobre 2017, à Libreville**. Succès matérialisé par la forte mobilisation des populations ainsi que les résultats obtenus ; lesquels dépassaient les prévisions faites.

Cette opération qui s'inscrit dans le domaine de la coopération agissante impulsée par Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, a permis à six mille (6.000) compatriotes, de bénéficier gracieusement de consultations, tant en médecine générale, qu'en soins spécialisés, notamment, en ophtalmologie, dermatologie, stomatologie, orthopédie et urologie.

# **AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

## **MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a adopté le projet de Loi de Finances, exercice 2018.

Les orientations du projet de budget pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie (PRE) défini par le Gouvernement ainsi que l'accord signé entre l'Etat Gabonais et le Fonds Monétaire International (FMI) en Juin 2017, pour une durée de trois (3) ans.

Dans ce contexte, la politique budgétaire du Gouvernement s'articulera autour des principaux axes suivants :

- l'effort de mobilisation des recettes fiscales et douanières ;
- la maîtrise et l'assainissement des dépenses publiques, notamment l'apurement de la dette intérieure et la maîtrise de la masse salariale tout en préservant les secteurs prioritaires ;
- la poursuite de la politique sociale du Gouvernement.

Pour tenir compte de ces différentes préoccupations, dans un contexte constraint, le projet de budget de l'Etat au titre de l'année 2018, s'équilibre en ressources et en charges à **deux mille six cent quatre vingt huit milliards huit cent millions (2.688.800.000.000) de FCFA** ; soit une baisse de **cent soixante onze milliards deux cent millions (171.200.000.000) de FCFA**.

Les recettes devraient s'améliorer par l'effet du renforcement des opérations de mobilisation des recettes fiscales et douanières.

Ainsi, les recettes budgétaires attendues seraient de **mille huit cent quarante deux milliards six cent millions (1.842.600.000.000)** de FCFA, soit une augmentation de **cent vingt huit milliards (128.000.000.000)** de FCFA.

En outre, les ressources de financement et de trésorerie se situeraient à **huit cent quarante six milliards deux cent millions (846.200.000.000)** de FCFA contre **mille cent quarante cinq milliards quatre cent millions (1.145.400.000.000)** de FCFA en 2017.

Les dépenses quant à elles, seraient plafonnées à **deux mille trente deux milliards sept cent millions (2.032.700.000.000)** de FCFA, soit une hausse de **cent quarante six milliards (146.000.000.000)** de FCFA. Cette augmentation est essentiellement liée à la comptabilisation de la contrepartie des recettes affectées.

Toutefois, il conviendrait de relever des baisses de **neuf milliards neuf cent millions (9.900.000.000)** et de **huit milliards (8.000.000.000)** de FCFA, respectivement sur les charges financières de la dette et sur le poste « Autres dépenses », ainsi que **deux cent millions (200.000.000)** de FCFA sur les dépenses de personnel.

Les dépenses d'investissement seraient de **quatre cent cinquante cinq milliards quatre cent millions (455.400.000.000)** de FCFA, soit une hausse de **onze milliards six cent millions (11.600.000.000)** de FCFA par rapport à l'exercice 2017.

Il est à préciser que les dépenses d'investissement seront consacrées principalement au renforcement de la politique de développement des infrastructures et aux services sociaux de base.

# **MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE, CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le Conseil des Ministres a adopté les deux (2) projets de décrets ci-après :

- le projet de décret fixant la date limite de dépôt des déclarations de candidature à l'élection partielle d'un Sénateur ;
- le projet de décret portant ouverture de la campagne électorale et convocation du Collège électoral en vue de l'élection d'un Sénateur.

Aussi, les deux (2) textes relatifs à l'élection du Sénateur du premier (1<sup>er</sup>) arrondissement de la Commune d'Oyem (Province du Woleu-Ntem), disposent que :

- la date limite de dépôt des déclarations de candidature est fixée au **Mardi 24 Octobre 2017, à 18 heures** ;
- la campagne électorale sera ouverte le **Mercredi 08 Novembre 2017, à 00 heure** et close le **Vendredi 10 Novembre 2017, à 24 heures** ;
- le collège électoral est convoqué le **Samedi 11 Novembre 2017** ;
- le scrutin sera ouvert à **07 heures** et clos à **18 heures**.

# **EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

## **MINISTERE DE LA SANTE**

Sur présentation de Madame le Ministre d'Etat, le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation, en partenariat avec l'UNICEF et l'OMS, d'une campagne de vaccination de la poliomyélite, qui se déroulera, du **18 au 21 Octobre 2017**, sur toute l'étendue du territoire national.

**Je vous remercie.**

**FIN.**